

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2023-040

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires de l'Yonne /**

89-2023-02-13-00001 - Arrêté DD SHBS ANRU 2023 08 portant délégation de signature dans le département de l'Yonne au titre des programmes de l'ANRU (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de  
l'Yonne

89-2023-02-13-00001

Arrêté DD SHBS ANRU 2023 08 portant  
délégation de signature dans le département de  
l'Yonne au titre des programmes de l'ANRU

**DECISION n° DDT/SHBS/ANRU/2023-08  
portant délégation de signature dans le département de l'Yonne  
au titre des programmes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

**Le Préfet de l'Yonne,  
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine  
dans le département de l'Yonne,**

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

VU le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU modifié,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 15 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne-Claire MIALOT, en qualité de Directrice Générale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

VU le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne,

VU l'arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant nomination en qualité de directrice départementale des territoires de l'Yonne, de Mme Manuella INES, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté n° DDT/SG/2016/54 du 30 décembre 2016 désignant Monsieur Jean GARNIER chef du Service habitat, bâtiment et sécurité (SHBS) de la Direction départementale des territoires de l'Yonne,

VU l'arrêté n°DDT/DIR/2023-01 du 9 février 2023 désignant Monsieur Frédéric LETOURNEAU adjoint au chef du Service habitat, bâtiment et sécurité (SHBS) de la Direction départementale des territoires de l'Yonne et responsable de la mission ANRU,

VU les règlements généraux et financiers de l'ANRU relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements,

VU la délégation du Directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine aux délégués territoriaux et représentants locaux du 29 décembre 2020,

VU la décision de Madame la Directrice Générale de l'ANRU en date du 20 septembre 2022, désignant Madame Manuella INES, Directrice départementale des territoires, en qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans le département de l'Yonne,

VU la décision DDT/SHBS/ANRU/2022-16 du 6 octobre 2022,

## DECIDE

### **Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Manuella INES, Directrice départementale des territoires de l'Yonne en sa qualité de déléguée territoriale adjointe de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans le département de l'Yonne, pour signer :

- tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opération éligibles aux aides de l'ANRU,
- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU,
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à :

- Monsieur Frédéric LETOURNEAU adjoint au chef du Service habitat, bâtiment et sécurité (SHBS) de la Direction départementale des territoires de l'Yonne et responsable de la mission ANRU,
- Monsieur Jean GARNIER chef du Service Habitat, Bâtiment et Sécurité (SHBS) de la Direction départementale des territoires de l'Yonne,

aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

### **Article 3 :**

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

### **Article 4 :**

La présente décision abroge la décision n°DDT/SHBS/ANRU/2022-16 du 6 octobre 2022.

### **Article 5 :**

Une copie de cette décision est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Fait à Auxerre, le  
Le préfet,

13 FEV. 2023

  
Rascal JAN

*Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne est chargée de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifiée au Directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ainsi qu'à la Directrice départementale des territoires.*

*La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication :*

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la politique de la ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification,
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Les particuliers et les personnes morales de droit privé peuvent déposer leur recours auprès du tribunal administratif via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

3 rue Monge – BP 79  
89011 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 48 41 00  
Mel : [ddt@yonne.gouv.fr](mailto:ddt@yonne.gouv.fr)

2/3